



OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

REF. N° : 0016-03/OBSELEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISSION D'OBSERVATION DE LA REPRISSE DES ELECTIONS DU PRESIDENT DE L'UNION DES COMORES ET DU DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION DU GOUVERNEUR DE L'ÎLE AUTONOME DE NDZUWANI DU 11 MAI 2016

Le 30 avril 2016 dans son arrêt N° 16-021/E/G/NDZ/CC, la Cour Constitutionnelle de l'Union des Comores a ordonné la reprise des élections dans les bureaux de vote de Mramani 1, 2, 3, 4 et 5, Niamboimro 1 et 2, Mrijou 2, Bimbini 1 et 2, Mjimandra 1 et 2, Boungoueni 2. Elle a demandé au Président de l'Union, au Ministre en charge des élections, à la Commission Electorale Nationale Indépendante et à ses démembrements, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires pour la reprise de ces élections dans les conditions légales, transparentes, au plus tard le 15 mai 2016, garantissant, ainsi, la passation des pouvoirs des Gouverneurs des Iles le 23 mai 2016 et du Président de l'Union le 26 mai 2016..."

Ayant pris note de cet arrêt de la haute Cour, statuant en premier et dernier ressort, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a proposé un chronogramme des activités de la CENI liées à cette reprise du double scrutin. Le Chef de l'Etat a signé le 02 mai 2016, le décret N°16 - 071/PR Portant convocation de certains électeurs pour la reprise de l'élection du Président de l'Union et du second tour de l'élection du Gouverneur de Île Autonome de Ndzuwani. Ce décret a fixé au 11 mai 2016 la date du double scrutin. La campagne électorale a été ouverte du 03 au 09 mai 2016.

En vue de veiller au bon déroulement de la reprise du double scrutin du 11 mai dans l'île autonome de Ndzuwani, l'Observatoire des élections a obtenu un financement additionnel de l'Union européenne. Il a mis en place une mission d'observation conduite par Monsieur Abdoulhad Ahmed Mouhoussoune, Secrétaire Général de l'association, assisté par les coordinateurs des îles de Mwali et de Ndzuwani. Cette mission avait mobilisé 30 Observateurs répartis comme suit :

- 1 Observateur fixe par bureau de vote, soit 13 Observateurs,
- 1 Observateur fixe par centre de vote, soit 6 Observateurs dont 2 moniteurs de violence,
- 1 équipe de 2 personnes pour la coordination locale,
- 1 équipe de coordination Nationale avec 9 personnes dont 1 agent de centralisation par centre de vote et 3 agents de saisie.

La mission a observé les opérations électorales sur les 13 bureaux de vote concernés par cette reprise des scrutins, soit un taux de couverture de 100%. La mission a assisté au dépouillement dans les 13 bureaux de vote.

Après la compilation des informations recueillies par les équipes d'observateurs et en se fondant sur les différents rapports d'observation, la mission d'observation de l'Observatoire des Elections prend note du « bon déroulement » des opérations de vote dans l'ensemble des bureaux de vote concernés et le climat de sérénité et de responsabilité qui a prévalu lors de cette reprise partielle du double scrutin du 11 mai 2016 à Ndzuwani.

Sur cette base, la mission fait les constatations suivantes :

Au niveau de la phase préélectorale, la mission a relevé particulièrement :

- Une forte mobilisation des instances en charge des élections, de l'armée nationale de développement, de la Communauté Internationale et des observateurs nationaux ;
- Le déroulement de la campagne électorale dans un climat apaisé ;
- Le déploiement du matériel électoral dans les délais.

La mission a toutefois relevé :

- La CENI n'a pas prévu de date pour la proclamation des résultats provisoires dans le chronogramme proposé ;
- La dénonciation par les partisans du Candidat Mohamed Ali Soilihi du protocole d'accord sur la sécurisation du scrutin.

Au niveau de la phase des opérations électorales le jour des scrutins, la mission a relevé essentiellement :

- L'ouverture de la majorité des bureaux de vote au plus tard à 7h30 ;
- Un taux de participation acceptable de 67,15% ;
- L'affichage des listes électorales devant les bureaux de vote ;
- La disponibilité à temps du matériel électoral dans la majorité des bureaux de vote ;
- Le scellement des urnes dans tous les bureaux de vote ;
- La présence régulière des membres des bureaux de vote et représentants des candidats dans la majorité des bureaux de vote ;
- La fermeture à temps des bureaux de vote ;
- Le déroulement satisfaisant des opérations de dépouillement ;
- Un déploiement suffisant des observateurs nationaux et internationaux sur le terrain ;
- La présence remarquable de l'armée aux alentours des bureaux de vote.

La mission a néanmoins constaté :

- Le démarrage tardif des opérations de vote à Boungoueni 2, le cachet de la CENI n'étant pas disponible au matin ;
- Des électeurs munis de leurs cartes électorales ne figurant pas sur les listes électorales, n'ont pas été autorisés à voter, notamment au bureau de vote de Mrijou 2 ;
- Des électeurs qui n'ont pas voté lors des précédentes élections et ne figurant pas sur les listes électorales ont été autorisés à voter dans le bureau de vote de Mramani 3 ;
- Des cas d'interruption des opérations de vote ont été observés à Mrijou 2 et Boungoueni 2 ;
- Des représentants des candidats ont été expulsés des bureaux de vote de Mrijou 2 et de Niamboimro 2 ;
- Des problèmes d'organisation et de fonctionnement ont été observés dans le bureau de vote de Niamboimro 2. Ce qui explique les différences observées lors du dépouillement ayant obligé les membres du bureau de vote, les assesseurs et la CENI à ne pas finir les opérations de dépouillement pour les deux scrutins et à décider de la mise en quarantaine du bureau de vote ;
- Les résultats ne sont pas affichés dans les bureaux de vote après dépouillement.

Au niveau de la phase postélectorale, la mission a relevé :

- La forte implication des forces de l'ordre dans la récupération et l'acheminement rapide des enveloppes inviolables ;
- La présence des représentants de la Cour Constitutionnelle dans la centralisation des enveloppes inviolables.

La mission a néanmoins constaté que :

- La CENI n'a pas été suffisamment coopérative lors des opérations de centralisation des résultats : les Observateurs et les délégués des candidats n'ont pas été autorisés en salle de tabulation ;
- Les partisans du parti Juwa ont envahi la route de l'hôtel où siégeaient la CENI et les autres organisations intervenant dans le processus pour réclamer la proclamation des résultats provisoires immédiatement ;
- Le départ précipité de certains membres de la CENI, notamment le Président et son Secrétaire Général, sans informer certains de leurs camarades notamment la Vice-Présidente, avec les procès-verbaux et avant proclamation des résultats provisoires ;
- La proclamation vers 4h du matin des résultats provisoires par la Vice-Présidente sur la base d'informations collectées directement des bureaux de vote et en l'absence du Président ;
- L'absence des observateurs internationaux lors de la proclamation des résultats provisoires par la CENI.

La mission nationale d'observation de l'Observatoire des Elections se réserve le droit de donner tous les détails sur les constats et irrégularités qui ont été observés dans son rapport consolidé d'observation du scrutin du 11 mai 2016.

Pour le bon déroulement des prochaines échéances électorales, la mission d'observation renouvelle ses recommandations formulées lors des scrutins du 21 février et 10 avril 2016.

L'Observatoire des élections condamne toute forme de violence de nature à créer le désordre dans le pays. Il appelle les partisans des différents candidats au respect de l'ordre public et des institutions de la République.

L'Observatoire des élections condamne l'absence de concertation et de coordination de la CENI dans la publication des résultats provisoires du double scrutin du 11 mai 2016 ;

L'Observatoire des élections salue l'esprit de maturité et de responsabilité des habitants des 6 localités ayant permis l'organisation de ces élections partielles dans les meilleures conditions de sécurité et de transparence possibles.

L'Observatoire des élections salue également l'engagement des partenaires au développement des Comores et la Communauté internationale en générale pour la réussite de ce processus ;

L'Observatoire des élections salue particulièrement le Président de la République pour sa neutralité et son comportement exemplaire dans la gestion de la durée de son mandat présidentiel.

L'Observatoire des élections appelle toutes les forces vives du pays, et la population à accepter les résultats définitifs de l'élection présidentielle de l'Union des Comores et du gouverneur de l'île autonome de Ndzuwani publiés par la Cour constitutionnelle ce 15 mai 2016.

L'Observatoire des élections tient à remercier tous les acteurs nationaux et internationaux qui ont contribué au financement, à l'organisation et au déroulement des élections partielles du 11 mai 2016 et plus particulièrement la CENI et ses démembrements. Il adresse ses chaleureux remerciements à l'Union européenne et à l'Organisation Internationale de la Francophonie qui ont accompagné financièrement notre association tout au long de ce processus. Il remercie également les membres des bureaux de vote et les assesseurs pour l'accueil qui leur a été réservé dans le cadre de cette mission. Il remercie enfin ses membres et les autres observateurs nationaux et internationaux pour leur disponibilité, leur bonne collaboration et leur forte implication pour la réussite de cette mission.

Fait à Moroni, le 15 mai 2016